

SEANCE DU 13 AOUT 2014

L'an deux mil quatorze, le treize Août à vingt heures , le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 16.07.2014

PRESENTS : Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Christophe TISSIER ,Pierre SOLON, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE, Frédérique LAUNAY.

ABSENTE EXCUSEE : Christelle HEBERT (pouvoir à Nicolas JANSSEN)

ABSENTE : Sonia BROSSE

Monsieur Aurélien LEMOINE est nommé secrétaire.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Alain SOPENA explique le déroulement de l'ouverture des plis, la commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 8 juillet et une seconde fois le 18 juillet. Au cours de la première séance, les plis ont été ouverts, 8 entreprises avaient soumissionné dont 4 pour le lot 1 (VRD) et 4 pour le lot 2 (espaces verts), entre les deux réunions, le cabinet ATLANTE et SOGEFRA ont examiné les offres, établi une notation en fonction de critères décidés dans l'appel d'offres et classé les entreprises. Il se trouve que les deux entreprises les mieux notées sont également les moins-disantes. Il s'agit des entreprises COLAS à la Chaussée Saint Victor pour le lot VRD et l'entreprise IDVERDE à Chambray les Tours pour le lot espaces verts.

Alain SOPENA fait remarquer que les prix du marché sont nettement inférieurs aux estimations établies par le bureau d'études.

L'entreprise COLAS a proposé une variante concernant le revêtement final (bétoflex à la place de la grave bitume et du béton bitumineux semi grenu) ainsi que la finition du chemin situé derrière la mairie (sablage calcaire à la place du stabilisé renforcé) représentant une moins-value d'environ 10 000 € HT.

Les conseillers municipaux réclament des explications quant à la solidité et la durabilité de ce matériau (bétoflex), Alain SOPENA leur répond que ce sont les mêmes qu'un enrobé normal.

Le conseil municipal entérine le choix de la commission d'appel d'offres , retient l'entreprise COLAS sise à la Chaussée Saint Victor pour le lot 1 (Voies et réseaux divers) pour un montant HT de 195 627.36 € soit 234 752.83 € TTC et l'entreprise IDVERDE sise à Chambray les Tours pour le lot 2 (espaces verts) pour un montant HT de 46 801.44 €, soit 53 761.72 €.

et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au marché ainsi que tout autre document pouvant s'y rapporter.

Se rattachent à cet aménagement plusieurs autres points : le système d'arrosage, l'installation de spots pour l'éclairage de l'Eglise, probablement une prestation EDF suite à la dépose des feux tricolores, un aménagement PMR au droit de l'ancien café , la fourniture de plots lumineux pour les 4 passages piétons au carrefour des rues du Perche, du pont, de Paris et de Vendôme (de la discussion autour de ce dernier point, il ressort qu'il faudra étudier le problème de ripage) et l'implantation d'un panneau lumineux d'informations municipales (la communauté de communes va solliciter les autres communes de la communauté afin éventuellement de faire une commande groupée) la question de l'achat ou de la location sera à étudier.

Les conseillers municipaux examinent le tableau prévisionnel des dépenses et des recettes établi par M. JANSSEN afin d'évaluer le montant de l'emprunt ; Jérôme BRILLARD demande s'il n'est pas possible de prendre sur nos fonds propres, Alain SOPENA lui répond que cela n'est pas souhaitable car il faut penser à la reconstruction d'une bâtisse remplaçant le club 2000 sachant que l'indemnisation ne la couvrira pas.

Après discussion et un vote à main levée donnant 3 voix pour la réalisation d'un emprunt à 250 000 € et 10 voix pour un emprunt de 280 000 €, il est décidé d'emprunter la somme de 280 000 €.

Après discussion et un vote à main levée donnant 9 voix pour un remboursement sur 10 ans et 4 pour un remboursement sur 15 ans, il est décidé de rembourser cet emprunt sur une durée de 10 ans avec des échéances trimestrielles.

Aurélien LEMOINE et Jérôme BRILLARD font remarquer que lors des derniers travaux de voirie, l'accès PMR rue de la Bardinière n'a pas été aménagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Le Maire,
Alain SOPENA